

Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)

De: Henri Jacob <lereve@cablevision.qc.ca>
Envoyé: 15 juillet 2016 11:12
À: mine-malartic
Objet: Corrections BAPE Malartic

Bonjour,

Comme prévu au processus du BAPE, j'aimerais soumettre q.q. correctifs concernant certaines affirmations erronées dans certains mémoires.

1- Dans notre mémoire Action boréale **DM14**, à la page **13**, il est inscrit:

Cette part du budget est passée de 1 % en 1992 à moins **de 0,3 %** aujourd'hui. Avouons qu'il y a là un véritable mystère.

Selon une nouvelle donnée reçue, la part du budget du MDDELCC serait plutôt que de **0,25%** du budget du Québec.

2- Dans le mémoire de ASDR, **DM17**, à la page **9**, il est inscrit:

Le Contournement de la Ville de Malartic

Quoiqu'ASDR ne soit pas un commerce ouvert au grand public et par conséquent aux passants, le contournement de la ville pourrait avoir un impact très négatif sur la présence du siège social d'ASDR à Malartic. En effet, au niveau administratif, plusieurs des dirigeants et employés de l'entreprise habitent Val-D'or et seraient difficiles à motiver de se déplacer à Malartic si **le trajet passe de 15 à 20 minutes à 30 à 35 minutes**. Surtout dans l'optique que le bureau de Val-d'Or est déjà en place. Une décision économique pourrait également être prise en fonction du temps passé sur la route plutôt que sur des dossiers clients.

Peut importe l'option choisie: voie de contournement ou voie d'évitement, la loi oblige, pour des raisons de sécurité, d'avoir 2 sorties aux extrémités d'une agglomération. Ce qui ne **changerait en rien le temps requis pour le trajet** de Val d'Or - Malartic.

3- Dans le mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic, **DM6**, à la page **10**, il est écrit:

La proximité des commerces serait compromise, **le voyage entre Val-d'Or/Malartic serait prolongé**

Peut importe l'option choisie: voie de contournement ou voie d'évitement, la loi oblige, pour des raisons de sécurité, d'avoir 2 sorties aux extrémités d'une agglomération. Ce qui ne **changerait en rien le temps requis pour le trajet** de Val d'Or - Malartic.

Merci de tenir compte de ces rectificatifs factuels ou de me donner les raisons par écrit si vous n'en teniez pas compte.

Bonne journée

Henri Jacob, Action boréale